



Département de l'Hérault

Commune de CABRIERES

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 mars 2017 à 18h00

Membres présents : Jacques GUELTON, Denis MALLET, Françoise POBEL, Michel SOLER, Dehiba BILHAC, Philip BANISTER, Lysette DELGADO, Cédric GABRIEL, Philippe TRINQUIER, Guy DESALASE

Membre représenté : Marylise MALAFOSSE (pouvoir à Françoise POBEL).

La séance du Conseil commence à 18 h 20, M. le Maire arrivant avec un peu de retard, retenu par des obligations municipales.

1) Réponses aux courriers

- ✓ Mme Rouvière demandant une concession au cimetière pour 4 personnes : concession accordée.
- ✓ Demande de M. Neyrac François au sujet d'un éventuel permis de construire concernant un terrain situé en zone AU0. Il lui a été signifié que cette éventuelle demande de PC ne pourrait être examinée qu'après une modification du PLU. Modification qui n'est pas d'actualité.
- ✓ Demande de M. Ollier concernant quelques travaux sur des tombes familiales au cimetière du Hameau des Crozes : le détail des travaux devra être spécifié à la Mairie avant exécution.
- ✓ Demande de Mme Gouzy concernant la possibilité de construire sur un terrain lui appartenant dans ce même hameau des Crozes ne peut être prise en compte, ce terrain n'étant plus constructible.

2) Commission travaux

- ✓ Les travaux au presbytère sont terminés dans la partie destinée à abriter la DRAC après déménagement du local actuellement occupé près de la mairie.
- ✓ M. Trinquier indique que les anomalies de fonctionnement de l'éclairage public ont été résolues récemment. Il apparaît qu'une prochaine mise en concurrence de la Société qui s'occupe actuellement de la maintenance sera opérée afin d'obtenir un service mieux adapté aux conditions de fonctionnement dans le village.
- ✓ M. Gabriel indique que des travaux seront bientôt entamés à la Font de Laussel afin de remédier aux dysfonctionnements, notamment en période de pluies fréquentes et abondantes (racine obstruant un conduit notamment).
- ✓ Des devis sont en attente au sujet de la réfection de la route du Temple.
- ✓ M. Gabriel avise le Conseil que la chaussée traversant le village (avenue de Clermont) bénéficiera bientôt d'une remise en état (revêtement).
- ✓ Quant à notre forage de l'Estabel, Monsieur le Maire attend toujours, malgré plusieurs relances, que le service départemental compétent veuille bien lui signifier très exactement le tracé du périmètre de sécurité.
- ✓ **Accessibilité** : Mme Delgado indique que les travaux dans les toilettes de la salle des fêtes sont terminés, le sèche-mains électrique prévu devant être livré et installé sous peu. Les travaux pour mettre en conformité les sanitaires de la mairie seront lancés dès qu'une solution adéquate sera choisie parmi celles qui se présentent afin de ne pas trop réduire la surface utile de l'«accueil» de la mairie.
Mme Delgado indique également que ce sera l'abri-bus près du pont de la route de Péret qui bénéficiera des travaux de mise en conformité «accessibilité».

3) Commission environnement

- ✓ La proposition de nettoyage de la Boyne depuis le Pont-Neuf jusqu'à la station d'épuration présentée par M. Anthony Meunier reçoit l'assentiment du Conseil moins 2 abstentions. Il reste à réunir les riverains propriétaires pour obtenir leur aval. Le montant des travaux de nettoyage sera (devis) de 7 500 euros.
- ✓ Le projet de la station de lavage de la Cave de l'Estabel suit le processus prévu et devrait bientôt aboutir. Plusieurs solutions sont possibles, reste le «bon» choix à faire.
- ✓ Embauche d'été pour les jeunes du village : L'expérience de l'été 2016 ayant donné de bons résultats, l'opération sera reconduite l'été prochain.
L'appel à candidatures sera lancé dès le mois d'avril.

4) La CCC

- ✓ M. Mallet indique d'abord que la consultation des communes quant au transfert anticipé de la compétence «urbanisme» a donné un résultat négatif. En conséquence, cette compétence sera transférée à la Communauté à la date prévue par la loi (2020). M. Mallet indique au Conseil que les problèmes soulevés par la prise de compétence «eau et assainissement» se révèlent aussi nombreux que complexes et font l'objet de nombreux études et débats au sein de l'administration communautaire.
- ✓ Des travaux vont être entrepris afin de transformer l'ancienne gare en Office de Tourisme. De même est prévue la rénovation du théâtre.
Un étage va être ajouté au Centre aquatique afin d'y aménager une salle de réunion et un restaurant.
La piscine de Paulhan bénéficiera de travaux pour remise aux normes en vigueur.
- ✓ M. Mallet indique également qu'il a pris des rendez-vous importants pour le projet-phare de notre village (presbytère-bibliothèque) afin d'obtenir l'appui de responsables culturels de la Région, de la Drac et de l'Europe quant à l'avancement de ce dossier.

5) CCAS

- ✓ Le vote du budget se fera lors de la prochaine réunion du vendredi 10 mars.
- ✓ Mme Pobel avise le Conseil qu'une réunion sera provoquée le 30 mars afin d'informer la population intéressée sur l'atelier-mémoire qui devient opérationnel.
- ✓ Le Conseil Départemental sera sollicité en vue d'une subvention de fonctionnement général.

6) Commission Education Jeunesse

- ✓ Le dernier Conseil d'Ecole a donné satisfaction.
- ✓ A été soulevé le problème d'une cantine pour les enfants scolarisés. Un responsable de la Communauté de communes est venu exposer une solution existante dans d'autres villages. Il faut maintenant chiffrer le coût d'une telle installation, demander l'assentiment des parents (prix des repas notamment). Une visite pourrait être envisagée au village voisin de Fontès où une telle installation est déjà effective.
- ✓ Le carnaval de l'école aura lieu le 25 mars avec mise au bûcher de M. Carnaval au Stade, suivie d'un repas tiré du sac.
- ✓ Le projet de décoration abri-bus a bien évolué puisque sa réalisation matérielle aura lieu le 13 avril.
- ✓ Quant à l'activité péri-scolaire, elle connaît des difficultés sérieuses d'encadrement notamment le vendredi.
- ✓ Mme Pobel ajoute qu'une demande de subvention sera faite auprès d'Hérault-Energie pour les travaux de la future salle actuellement occupée par la DRAC et que la Mairie a été avisée que la somme (20 000 euros) promise par M. Le Président du Conseil Départemental serait bientôt disponible.

7) Question diverses

Néant

8) Délibérations

- ✓ concernant la subvention «projet-phare» : **unanimité.**
- ✓ concernant l'accessibilité handicap bus Hérault Transport : **unanimité.**
- ✓ concernant la nouvelle convention urbanisme de la CC du Clermontais : **unanimité.**
- ✓ concernant la convention voirie et patrimoine 2017 : **unanimité.**

La séance est levée à 20 h 45.

Le prochain Conseil aura lieu le 03 avril à 18 h.

Le secrétaire de séance
Guy DESALASE

Le Maire
Jacques GUELTON